Championnat de France par Equipes Qualifications Ligue Hauts de France

Rappel des règles fédérales et ligue concernant les forfaits ou abandons

Code Sportif FFB (application au 01/09/2023)
Section 4 – Sanctions / Article 2.1.20 - Forfait ou abandon

Pour tout forfait hors délai sans motif médical ou motif de force majeure, ou pour tout abandon sans motif médical ou motif de force majeure, les sanctions ci-dessous sont appliquées :

Compétitions par équipes

	Compétition	1 ^{ère} occurrence	Récidive
Forfait	Qualifications et Eliminatoires nationales	Interdiction de participer la saison suivante à tous les championnats dans le même mode de jeu et la même division	Saisie de la commission de discipline
	Championnat de France	 Interdiction de participer la saison suivante à tous les championnats dans le même mode de jeu et la même division Saisie de la commission de discipline 	
Abandon (*)	Toute compétition	 Elimination de la compétition en cours Interdiction de participer la saison suivante à tous les championnats dans le même mode de jeu Saisie de la commission de discipline 	

(*) Dans les compétitions disputées par paliers et par journées, toutes les rencontres de toutes les journées d'un même palier sont considérées comme faisant partie de la même compétition. Dans ces cas, si une équipe ne se présente pas pour une rencontre d'une journée est considérée en abandon

NB : Les amendes éventuelles (initialement précisées dans les dispositions financières) ont été enlevées.

Code Sportif Ligue Hauts de France – Saison 2023-2024 9.7 Incidents lors d'une rencontre

...

Déroulement rencontres suite forfait équipe

A partir de la saison prochaine 2023-2024, si un forfait survient, alors :

- Dans une poule de 3 équipes, si une équipe ne se présente pas, les 2 équipes restantes disputeront 2 rencontres (rencontre aller et retour le même jour)
- L'équipe fautive sera redevable d'une amende de 100 € et passible d'une suspension la saison suivante dans le même mode de jeu et la même division.
- La commission sportive Carambole de la Ligue des Hauts de France se réfère à l'article « Section 4 Sanctions », « Article 2.1.20 Forfait ou abandon » du code sportif de la FFB, pour d'éventuelles sanctions.